

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 12 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
21	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, COLLIGNON Céline, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PALIN Guillaume, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale.**

Absents : **MEUNIER Nathalie, PARISSE Pierre, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Thierry, CHARRIOT Sophie.**

Représentés : **JEANNESSON Dominique pouvoir donné à AUBRY Martine, MARECHAL Dominique pouvoir donné à KLEIN Dania.**

Madame LOMBARD Noémie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs séjour au Futuroscope
N° de délibération : DCA_2026_08

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/02,

Vu la délibération N°DCA 2024_18 bis en date du 2 juillet 2024 fixant la tarification ALSH du pôle ados,

Mme la Présidente explique que pour le séjour au Futuroscope (3 jours, 2 nuits) destiné aux 11-17 ans une tarification spécifique est nécessaire.

Ainsi dès l'inscription, il a été communiqué la tarification suivante :

	QF	Tarifs
Codecom	0 à 500	150 €
	501 à 750	165 €
	751 à 1200	185 €
	>1200	200 €
Hors Codecom	0 à 750	200 €
	>750	210 €


Les chèques vacances sont acceptés. Les bons CAF et MSA sont déductibles.

La Présidente propose d'adopter les tarifs suivants prenant bien en compte le quotient familial déterminé par la CAF :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY
2026.03.23 13:47:20 +0100
Ref:10677025-16100170-1-D
Signature numérique
La Présidente

Martine AUBRY